

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides départementales aux clubs "passerelles" contribuant au rayonnement des territoires, d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial

CP/2020/338

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides relevant de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/044).

Il s'agit, d'une part, de nouveaux dispositifs : l'aide aux clubs "passerelles" évoluant au 2ème niveau professionnel pour la saison 2020/2021 et l'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial pour la saison 2019/2020.

1) Proposition d'attribution d'aides départementales aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. Le Département souhaite mobiliser des leviers favorisant l'excellence notamment à travers le soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et évoluant au 2ème niveau professionnel, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département.

Pour la saison sportive 2020/2021, conformément à la politique sportive votée de l'Assemblée Plénière du 22 octobre 2018, (délibération n° CD/2018/044), six clubs sont susceptibles d'être éligibles à ce dispositif.

Ainsi, deux clubs proposent de reconduire leur projet d'actions co-construit avec le Département et entamé avec succès lors de la saison sportive précédente, qui permet :

- au club **Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.)** de développer la pratique sportive des jeunes et former les encadrants, d'encourager la pratique du handball auprès des personnes en situation de handicap par le biais de la section « hand-fauteuil », d'assurer la promotion du handball en favorisant les liens sociaux et les liens intergénérationnels.

La Commission territoriale Sud réunie le 17 septembre 2020 a émis un avis favorable, à

cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 25 000 € au titre de la saison 2020/2021 au Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.).

- au club **Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.)** de contribuer à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action « hand'ensemble », d'encourager la pratique sportive des collégiens et d'assurer la promotion du handball féminin

La Commission territoriale Ouest réunie le 17 septembre 2020 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 25 000 € au titre de la saison 2020/2021 au Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à chacun des clubs pour l'année 2021 au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et les clubs pour la saison 2020-2021 ;
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions financières.

Le montant de la subvention qu'il est proposé d'attribuer au club Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.) et au club Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.) est récapitulé sur le tableau joint en annexe.

2) Soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Néanmoins, lors de sa séance du 22 octobre 2018, l'Assemblée Plénière (cf. délibération n° CD/2018/044) a également décidé d'accompagner les clubs évoluant au 1er niveau amateur et qui souhaitent mettre en oeuvre un projet d'intérêt territorial visant à :

- promouvoir le sport sur les territoires (exemple : sport féminin, journée découverte...) ;
- encourager la pratique du sport auprès des publics prioritaires du Département (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc.) ;
- accompagner la formation de cadres et de bénévoles ;
- favoriser la formation des jeunes (exemple : stage de perfectionnement...).

Trois clubs ont proposé un projet d'actions co-construit avec le Département qui permet :

- au club **Strasbourg Eaux Vives**, grâce à ses deux équipes en N1 (course de ligne/descente) de promouvoir la discipline sur les territoires en organisant des stages découvertes du kayak pour les jeunes issus essentiellement des quartiers de Schiltigheim, Bischheim, Robertsau ; d'encourager la pratique du sport des collégiens par la création d'une section sportive au collège Notre Dame de Sion à Strasbourg.
- au club **Gymnastique Concordia Schiltigheim**, grâce à son équipe de gymnastique en TOP 12, de contribuer au développement de la pratique sportive des collégiens en zone d'éducation prioritaire ; de former des jeunes et cadres à travers l'organisation de stages.

- au club **Eurométropole Strasbourg Taekwondo**, qui figure parmi les vingt meilleurs clubs de France dans la discipline, d'encourager la pratique du sport chez les collégiens en lien avec l'organisation de l'Open International de Taekwondo, de promouvoir la pratique féminine du sport en proposant un événement spécifiquement dédié aux femmes "le Bodytaek Contest" et de favoriser la formation des jeunes et des encadrants par des stages de perfectionnement haut-niveau.

La Commission territoriale de l'Eurométropole réunie le 17 septembre 2020 a émis un avis favorable, à la demande de subvention des clubs conformément au tableau joint en annexe en proposant d'attribuer une subvention de :

- 10 000 € pour l'année 2020 au club Strasbourg Eaux Vives
- 5 000 € pour l'année 2020 au club Gymnastique Concordia Schiltigheim ;
- 5 000 € pour l'année 2020 au club Eurométropole Strasbourg Taekwondo.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer ces subventions pour un montant global de 20 000 € conformément au tableau joint en annexe.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15273	65-6574-32	150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
43231	65-6574-32	120 000,00 €	54 000,00 €	20 000,00 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	39 210,00 €	1 167,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 70 000 € selon la répartition suivante :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000,00 € au titre du soutien aux clubs "passerelles" pour la saison 2020/2021 selon la répartition suivante :

- 25 000 € à l'association Sélestat Alsace Handball pour l'année 2021 au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- 25 000 € à l'association Achenheim Truchtersheim Handball pour l'année 2021 au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et les clubs pour la saison 2020/2021 ;

- décide d'autoriser le Président à signer lesdites conventions financières ;

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 20 000,00 € au titre du soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial pour la saison 2019/2020 selon la répartition suivante :

- 10 000 € au club Strasbourg Eaux Vives pour la saison 2019/2020 afin de promouvoir

la discipline sur les territoires en organisant des stages découvertes du kayak pour les jeunes issus essentiellement des quartiers de Schiltigheim, Bischheim, Robertsau ; d'encourager la pratique du sport des collégiens par la création d'une section sportive au collège Notre Dame de Sion à Strasbourg ;

- 5 000 € au club Gymnastique Concordia Schiltigheim pour la saison 2019/2020 afin de contribuer au développement de la pratique sportive des collégiens en zone d'éducation prioritaire ; de former des jeunes et cadres à travers l'organisation de stages ;

- 5 000 € au club Eurométropole Strasbourg Taekwondo pour la saison 2019/2020 afin d'encourager la pratique du sport chez les collégiens en lien avec l'organisation de l'Open International de Taekwondo, de promouvoir la pratique féminine du sport en proposant un événement spécifiquement dédié aux femmes "le Bodytaek Contest" et de favoriser la formation des jeunes et des encadrants par des stages de perfectionnement haut-niveau.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY